

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-DN42

présenté par

M. Jacobelli, M. Giletti, M. Taverner, M. Berteloot, M. Rancoule, Mme Martinez, M. Gonzalez,
M. Girard, Mme Galzy, Mme Colombier et M. Boccaletti**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	7 500 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	0	7 500 000
SOLDE	-7 500 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre fin au financement de l'Agence Européenne de Défense (AED), prévu dans l'action 08 du programme n°144.

En effet, une défense européenne n'est ni réaliste, ni souhaitable. La défense est et restera une prérogative des nations. En coupant les subventions à l'Agence européenne de défense, la France enverrait un signal fort : elle est maître de son destin.